

# Pratiques avancées : intégration des IPA dans les équipes de soins

## RAISONNEMENT CLINIQUE

Ref : ECTCL01D



### Compétences visées

*Développer l'accompagnement et l'intégration de l'Infirmier de Pratiques Avancées (IPA) dans un pôle, dans un service, une maison ou un centre de santé.*

### Objectifs et contenus

#### Clarifier la notion de pratique avancée

- L'histoire et le contexte international de la pratique avancée.
- Les enjeux actuels et à venir : histoire, contexte, perspectives.
- L'exercice de l'Infirmier de Pratique Avancée (loi n°2016-41 du 26 janvier 2016) :
  - les domaines d'intervention ouverts à l'exercice de l'IPA (décret n°2018-633 du 18 juillet 2018),
  - le périmètre d'exercice de l'IPA déterminé par un protocole d'organisation (article R. 4301-4).

#### Identifier les champs impliqués par l'innovation en pratique avancée

- L'organisation des soins et des emplois au niveau des directions des soins, des ressources humaines et des affaires financières.
- La compréhension par le corps médical de l'évolution de champs de compétences et d'intervention des infirmiers de pratique avancée par rapport à l'infirmier généraliste.
- L'identification par les cadres de santé des rôles des infirmiers de pratique avancée centrés sur la clinique, le projet personnalisé de soins (PPS) du patient et le parcours de soins.
- La complémentarité des activités entre l'infirmier généraliste et l'infirmier de pratique avancée.

#### Définir l'activité clinique de l'infirmier de pratique avancée

- La visibilité du positionnement et de l'activité de l'infirmier de pratique avancée.
- Les missions de l'infirmier de pratique avancée avec les équipes soignantes médicales ou non, les structures externes sanitaires ou non.
- Le rôle clinique, la gestion des situations cliniques complexes (activité principale).
- Le conseil : auprès des patients et des équipes.
- Le leadership : représentation professionnelle interne et externe.
- La formation des équipes et de son développement des compétences.
- L'enseignement et la recherche en soins.

#### Évaluer l'implantation des fonctions d'infirmier de pratique avancée

- L'analyse et le retour d'expérience.
- La transmission des résultats de mise en œuvre du projet, des connaissances acquises.
- Le rapport d'activité.
- La communication et la transmission de l'expérience.

## Méthodes

- Apports conceptuels et méthodologiques.
- Analyse réflexive et éthique de situations.
- Construction d'outils d'implantation et de suivi.

## Personnes concernées

Médecin, directeur de soins, chef de pôle, cadre de santé, infirmier.

## Valeur ajoutée

La formation permet aux participants d'implanter une activité de pratique avancée, de l'évaluer et de communiquer sur cette expérience.

## Pré-requis

» Être concerné par la pratique avancée

## À noter

### **Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants**

- Décret n° 2019-835 du 12 août 2019 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie.
- Décret n° 2019-836 du 12 août 2019 relatif au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale.
- Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.
- Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée.
- Arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des infirmiers en pratique avancée auprès de l'ordre des infirmiers.
- Arrêté du 12 août 2019 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique.
- Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.
- Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique.
- Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique.
- Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.

## Formation Inter & Intra

### Lyon - Septembre 2024

---

>> Du 24-09-2024 au 25-09-2024

#### Intervenant :

ESNAULT Nadine

- Expérience d'infirmière anesthésiste
- DU douleur (Paris VI)
- DEA Sciences de l'Éducation (Lyon 2)
- Doctorat Sciences de l'Éducation (Nantes)
- Co-responsable du domaine Clinique
- Voir son profil [LinkedIn](#)

#### Prix

Tarif Inter **720 €** Net de taxe

Tarif Intra **Nous Contacter**

Mise à jour le : **08/02/2024**